



Extrait du Mairie de Petit-Bourg

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article1263>

# Déclaration des impôts sur internet dans les espaces publics numériques

Petit-Bourg



Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

**Dans le cadre de la déclaration des impôts 2015, la Ville de Petit-Bourg, les espaces publics numériques sont mis à disposition de la population afin de remplir leurs déclarations d'impôt sur internet.**

Les espaces publics numériques sont ouverts :

Grande-Savane, Prise d'Eau, Bergette et Bélair Desrozières se tiennent à la disposition de tous ceux qui souhaitent remplir leur déclaration d'impôts sur internet. Du lundi au vendredi de 10h à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le samedi de 09h00 à 11h00. Infoline 0590 95 55 31.

Les personnes désireuses d'utiliser ce service, doivent se munir de leur avis d'imposition 2014 et si possible, d'une clé USB.